

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 17/09/2015

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Jeudi 17 Septembre 2015**

A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Marie-Laure COLLON,
Christian SANSEIGNE, COUPEROT Vincent, Stevens DAVID

Etaient absents excusés : Romain BONNET, Nicolas LAROCHE, Jérémy VENON,

Charly NICOLLE donnant pouvoir à Stevens DAVID
Olivier BOVE donnant pouvoir à Stéphane AUFRERE

Secrétaire de séance : Maryse COLLOBERT (secrétaire de mairie)

- Choix bureau étude schéma directeur d'assainissement
- Redevance droit de passage ERDF 2015
- Redevance droit de passage France Télécom 2015
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il propose de rajouter à l'ordre du jour le rapport d'adduction d'eau potable du SI du Tonnerrois, une proposition d'entretien des boues et pompage concernant la lagune et soumettre un tarif pour la fermeture provisoire d'un compteur d'eau. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 17/09/2015

DELIBERATION N° 24_17_09_2015 : Choix du bureau d'étude sur le Schéma Directeur d'Assainissement

Visée par la préfecture le :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2014 prouvant le principe de réaliser l'étude schéma directeur d'assainissement et dossier loi sur l'eau et décidant de confier à un bureau d'études cette prestation intellectuelle.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 28 avril 2015,

Vu les différentes offres adressées avant la date limite de remise des offres fixée au 10 Septembre 2015 à 17 heures.

Vu l'analyse des 4 candidatures transmises en tenant compte des deux critères de choix, le prix et la valeur technique, définis pour cette consultation.

L'offre du bureau d'études BIOS d'un montant de **36 378.97 € HT** a été retenue comme étant la mieux disante.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

– de retenir la société BIOS demeurant à AILLANT SUR THOLON comme prestataire spécialisé chargé de l'étude schéma directeur d'assainissement et dossier loi sur l'eau ;

– de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- une aide financière pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'Agence Technique Départementale,
- une aide financière pour réaliser cette étude.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 8 votants à l'unanimité

CONFIE à la société BIOS demeurant à AILLANT SUR THOLON l'étude susvisée.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette étude et à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Plan de financement de l'opération :

opération	estimation en HT
ETUDE	36 378.97 €
AMO	4 162,50 €

Le seul partenaire financier dans cette opération est l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

DELIBERATION N° 25_17 09 2015 : Demande d'aide financière à l'Agence Eau Seine Normandie

Visée par la préfecture le :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaliser le Schéma Directeur d'Assainissement et le dossier Loi sur l'Eau.

La commune envisageant de confier au bureau BIOS cette étude pour une somme de **36 378.97 € HT**, il sera demandé une aide financière à l'Agence de l'Eau « Eau Seine Normandie » sur l'étude et l'AMO

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix, **DONNE** son accord pour solliciter l'Agence de l'Eau afin d'obtenir une aide financière.

Plan de financement de l'opération :

opération	estimation en HT
ETUDE	36 378.97 €
AMO	4 162,50 €

Le seul partenaire financier dans cette opération est l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer les documents.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 26_17 09 2015 : Redevance droit de passage ERDF 2015

Visée par la préfecture le :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

* de fixer le montant de la redevance au taux maximum : **197,00 €** pour 2015.

* Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant cette redevance.

**DELIBERATION N° 27_17 09 2015 : Redevance droit de passage France
Télécom 2015**

Visée par la préfecture le :

Le Maire informe l'assemblée que le mode de calcul de la redevance relative au droit de passage sur le domaine public, versée par France Télécom, instituée d'après le décret n° 97-683 du 30 Mai 1997 est établi par un montant au kilomètre d'artère et à la surface d'emprise au sol. Pour 2013 les montants sont fixés à :

53,66 €le Km pour les artères (aériens)
40.25 €le Km pour les artères en sous-sol
26.83 €le m² pour les emprises au sol

Pour la commune de FLEYS les longueurs de réseau et l'emprise au sol sont définis commune suit :

Artères aériens : 0,929 Km X 53.66 €= 49.85 €
Artères en sous-sol : 3,497 Km X 40.25 €= 140.75 €
Emprise au sol : 0,50 m² X 26.83 €= 13.41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

FIXE les montants comme indiqués ci-dessus et **ACCEPTE** la redevance France Télécom de : **204.01 €**

DELIBERATION N° 28_17 09 2015 : Rapport annuel de l'eau Exercice 2014

Visée par la préfecture le :

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dit "LOI BARNIER" et son décret d'application du 6 mai 1995, le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable pour l'exercice 2014, fourni par le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal,

→ En **PREND** acte;

→ **ADOPTE** le rapport tel qu'il est présenté.

DELIBERATION N° 29_17 09 2015 : Entretien pompage et traitement des boues pour la lagune

Visée par la préfecture le :

Le maire soumet le devis de la SARL Millot Assainissement Industriel à Avallon pour l'entretien 1 à 2 fois par an des traitements des boues et pompage concernant la lagune au prix de **1.142.70 €HT**.

Après étude de la proposition et en avoir délibéré, le conseil municipal,

RETIENT la SARL MILLOT ASSAINISSEMENT pour un montant de **1 142,70 €HT** (1.371,24 €TTC)

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 30_17 09 2015 : Tarif fermeture provisoire d'un compteur d'eau

Visée par la préfecture le :

Monsieur le Maire fait état de plusieurs demandes de fermeture de compteurs d'eau et propose de mettre en place un tarif de 40 € pour la fermeture provisoire d'un compteur.

Le conseil municipal **ACCEPTE** ce tarif de 40 € pour une fermeture provisoire d'un compteur d'eau.

Dans le cas d'une fermeture définitive (suppression d'un compteur) ou intervention sur une canalisation, le coût sera en fonction du devis des travaux.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 31_17 09 2015 : Marquage au sol Route de Mont de Milieu

Visée par la préfecture le :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de la Société SIGNAUX GIROD pour un montant de 935.00 €HT (1.122.00 €TTC)

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis pour un montant de 935.00 €HT et **MANDATE** le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses :

Demande du SDEY pour projets travaux :

- ❖ Rue des Prégirots (renforcement)
- ❖ Rue de la Fontaine (enfouissement –EP et Téléphone)

Contentieux Mr Lafarge : Courrier lu et reçu par l'assurance de Mr Lafarge. Celui-ci se dégage du dossier. Voir assurance de la commune pour aide juridique pour la garantie décennale et surplus de travaux.

Transports scolaires Tonnerre : Suite à une panne du car habituellement prévu un minibus est venu en remplacement mais la totalité des élèves n'a pas pu monter dans ce bus. Revoir ce problème auprès des services des transports scolaires. Ramassage demandé sur la place de l'Eglise et non sur la D 965.

Fermeture de compteur d'eau : Demande de la part de Mr Benoît et Anne Racouillat pour la fermeture du compteur sis rue des Prégirots.

Safer : Courrier reçu de la Safer pour une vente de terrain (bois et taillis). Parcelle sur Veaulorge de 20 a 30 ca (projet de déviation). Appel à candidature lancé. Mr le Maire va prendre contact avec la Safer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20 h 00

Récapitulatif des délibérations prises :

DELIBERATION N° 24 17 09 2015 : Choix du bureau d'étude sur le Schéma Directeur d'Assainissement

DELIBERATION N° 25 17 09 2015 : Demande d'aide financière à l'Agence Eau Seine Normandie

DELIBERATION N° 26 17 09 2015 : Redevance droit de passage ERDF 2015

DELIBERATION N° 27 17 09 2015 : Redevance droit de passage France Télécom 2015

DELIBERATION N° 28 17 09 2015 : Rapport annuel de l'eau Exercice 2014

DELIBERATION N° 29 17 09 2015 : Entretien pompage et traitement des boues pour la lagune

DELIBERATION N° 30 17 09 2015 : Tarif fermeture provisoire d'un compteur d'eau

DELIBERATION N° 31 17 09 2015 : Marquage au sol Route de Mont de Milieu

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 17/09/2015

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Romain	BONNET	Absent	
Olivier	BOVE		
Marie-Laure	COLLON		
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT		
Nicolas	LAROCHE	Absent	
Charly	NICOLLE		
Christian	SANSEIGNE		
Stevens	DAVID	Absent	
Jérémy	VENON		